UA zone centrale dense

UB zone périphérique pavillonaire

UBa zone périphérique pavillonaire sans réseau d'assainissement

UX zone d'activités

AU1 zone d'urbanisation future

AU1c zone d'urbanisation future faisant l'objet d'une servitude de mixité sociale

AU1d zone d'urbanisation future faisant l'objet d'une servitude de mixité sociale et dont l'urbanisation est subordonnée à un aménagement d'ensemble et un phasage

AU1l zone d'urbanisation future pouvant accueillir des activités de loisirs

AU2 zone d'urbanisation future stricte

A zone à vocation agricole

N zone naturelle strictement protégée

Na secteur de la zone naturelle dans laquelle on peut admettre des bâtiments annexes de superficie très limitée

Emplacement réservé

Espace boisé classé

Principe de maillage viaire des zones AU (sauf celles concernées par une Orientation d'aménagement)

Zone affectée par le classement sonore des infrastructures

Secteur concerné par une servitude de logements sociaux en application de l'article L. 123-1-5-16e du Code de l'urbanisme (minimum 30% en zone AU1d et minimum 25% en zone AU1c)

Berthet Liogier Caulfuty

Géomètres-experts - Urbanistes - Ingénieurs VRD

Créateurs d'espaces, depuis 1956

PLAN LOCAL D'URBANISME D'AMBUTRIX

MODIFICATION N°2

Dossier d'approbation

3-2 Plan de zonage du secteur central

Echelle : 1/2000ème

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour. Le Le maire	PLU approuvé le : 27 juin 2003 Modification n°1 approuvée le : 23 juin 2006 Modification n°2 approuvée le :	Pour copie conforme Le maire

BERTHET LIOGIER CAULFUTY

41, boulevard Voltaire - 01000 BOURG-EN-BRESSE - Tél. : 04.74.21.99.80- Fax : 04.74.21.87.58

Email : contact.bourg@blc-ge.com